

UNION EUROPÉENNE

Publication du Supplément au Journal officiel de l'Union européenne 2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg Fax (352) 29 29-42670

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel: Conseil Général des Hauts de Seine				
Adresse postale: Hôtel du Département 2/16, boulevard Soufflot				
Localité/Ville: NANTERRE	Code postal: 92015	Pays:		
Point(s) de contact: À l'attention de: Isabelle Delaurière		Téléphone: 0147293031		
Courrier électronique (e-mail):		Fax: 0147293434		
Adresse(s) internet (le cas échéant) Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL): v Adresse du profil d'acheteur (URL): www.hauts-de				
Adresse auprès de laquelle des informations compl	émentaires peuvent être obtenues:			
	☐ Point(s) de contact susmentionn ☐ Autre: veuillez compléter l'anne			
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et un dialogue compétitif et un système d'acquisition	dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionn Autre: veuillez compléter l'anne	é(s)		
Adresse à laquelle les offres ou les demandes de pa	rticipation doivent être envoyées Point(s) de contact susmentionn Autre: veuillez compléter l'anne			
I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET AG	CTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)			
 Ministère ou tout autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales Agence/office national(e) ou fédéral(e) Collectivité territoriale Agence/office régional(e) ou local(e) Organisme de droit public Institution/agence européenne ou organisation européenne Autre (veuillez préciser): 	Services généraux des admir Défense Ordre et sécurité publics Environnement Affaires économiques et fina Santé Logement et developpement Protection sociale Loisirs, culture et religion Éducation Autre (veuillez préciser):	ancières collectif		
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autre	es pouvoirs adjudicateurs	oui □ non □		

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué du marché pa Maîtrise d'œuvre de la construction d'un Général de Gaulle à La Garenne-Colom	ne école pour enfants polyha	andicapés,	111 avenue du		
II.1.2) Type de marché et lieu d'execu (Ne choisir qu'une seule catégorie - trav votre marché ou de votre achat/vos ach	vaux, fournitures ou service.		_		
a) Travaux	b) Fournitures		c) Services	\boxtimes	
Execution	Achat		Catégorie de services: n°12		
Conception et exécution	Crédit-bail		(Pour les catégories de services		
Exécution par quelque moyen	Location		1-27, se référer à l'annexe II de la directive 2004/18/CE)		
que ce soit, d'un ouvrage répondant aux besoins	Location-vente		,		
précisés par le pouvoir adjudicateur	Plusieurs de ces formes				
Lieu principal d'execution	Lieu principal de livraiso	on	Lieu principal de prestation		
II.1.3) L'avis implique					
Un marché public La mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)					
L'établissement d'un accord-cadre					
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre	(le cas échéant)				
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs		Accord-0	cadre avec un seul opérateur		
Nombre ou, le cas échéant, nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé					
Durée de l'accord-cadre: Durée en ann	née(s): ou en mois:				
Justification d'un accord-cadre dont la d	urée dépasse quatre ans:				

Estimation de la valeur en chiffres uniquement	totale des acquisitions pour l	'ensemble de la dur	ée de l'accord-cadre	(le cas échéant;
Valeur estimée hors TV	A:		Monna	ie:
ou Fourchette : entre	et		Monna	ie:
Fréquence et valeur des i	marchés à attribuer (si elles sor	nt connues):		
MISSION DE BASE LO NOVEMBRE 1993 ET I MISSION COMPLÉME PLASTIQUES DANS L Mission en option : OPC SONT EXCLUES LES I COORDINATION EN M La part de l'enveloppe fi		NT CONSTRUCTIO ATION DU 21 DÉCE A MAÎTRISE D'OU IRE SUIVANTES : É DE PROTECTION E e aux travaux par le n	EMBRE 1993. VRAGE POUR L'IN ETUDES D'EXÉCUT DE LA SANTE naître de	SERTION DES ARTS
II.1.6) Classification CI	PV (vocabulaire commun pou	r les marchés public	es)	
	Descripteur principa	nl Descr	ripteur supplémenta	ire (le cas échéant)
Objet principal				
Objet(s) supplémentaire(s) II.1.7) Marché couvert	par l'accord sur les marchés j	publics (AMP)		oui 🛛 non 🗌
II.1.8) Division en lots autant de fois qu'il y a de	(pour fournir des précisions co e lots)	ncernant les lots, util	isez l'annexe B	oui 🗆 non 🛛
Dans l'affirmative, il	convient de soumettre des offre	res pour (ne cocher	qu'une seule case)	
un seul lot	un ou plusieurs	lots	tous les lots	
II.1.9) Des variantes sero	ont prises en considération			oui □ non ⊠
II.2) QUANTITE OU É	TENDUE DU MARCHE			
Le planning prévisionnel garantie).	due globale (y compris, le cas de l'opération s'étend sur la perface utile d'environ 3 000 m2 is	ériode du 2ème trime		10(hors année de
La construction d'une éc Des places de parking en	ole spécialisée pour des enfants sous sol	s polyhandicapés		
Le cas échéant, valeur es	stimée hors TVA (en chiffre un	niquement)	Monna Monna	

II.2.2) Options (le cas échéant) oui □ non ☒
Dans l'affirmative, description de ces options :
S'il est connu, calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options: en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du contrat)
Nombre de reconductions éventuelles (le cas échéant):
II.3) DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION
Durée en mois: 46 ou en jours: (à compter de la date d'attribution du contrat)
ou A compter du
Jusqu'au (jj/mm/aaaa)

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Il est précisé que le maître de l'ouvrage demande une garantie à première demande garantissant la totalité du remboursement de l'avance qui pourra être versée en application de l'article 89 du CMP.

Il sera fait application en cas de cession de créances ou de nantissement des articles 106 et 114§3 du code des marchés publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiment et/ou références aux textes qui les réglementent

Les dépenses correspondantes à cette opération seront imputées sur les crédits du budget départemental.

Il sera accordé une avance de 5% conformément à l'article 87 du code des marchés publics.

Il sera fait application de l'article 98 du Code des marchés publics

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché (le cas échéant)

GROUPEMENT CONJOINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC MANDATAIRE SOLIDAIRE

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

Dans l'affirmative, description de ces conditions

oni	П	non	X

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

- Une lettre de candidature (ou imprimé DC 4) et d'habilitation du mandataire par les co-traitants, le cas échéant
- Une attestation sur l'honneur (ou imprimé DC5), prise en application des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, par laquelle le candidat reconnaît :
- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code général des impôts
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du travail ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du Code de commerce
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du Code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du Code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du Code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Tous renseignements ou pièces relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager pour chacun des membres du groupement - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années,	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,	
III.2.3) Capacité technique	
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Conformément à l'article 45 du CMP Pour le candidat architecte : une liste de référence éventuellement de nature et d'importance similaires à l'opération concernée et exécutées au cours des trois dernières années. Chaque référence mentionnera obligatoirement pour la réalisation : désignation, année, lieu, type de mission (concours, études, travaux), type (neuf, construction, réhabilitation) maître d'ouvrage, le montant HT des travaux ; - Pour le candidat architecte : 5 images de références récentes sélectionnées par le candidat seront remis sur support informatique sur cédérom au format ISO 9660, soient 5 images au format JPEG d'une résolution de 1 024*768 ou 768*1 024. Chacune des 5 images présentera une référence et devra obligatoirement préciser le maître de l'ouvrage, le montant des travaux (HT), le type de l'opération et son avancement (concours, lauréat de concours, chantier, date de livraison)	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
- Sur une feuille A4, la présentation de l'équipe et le cas échéant sa compétence en matière de démarche HQE de maîtrise d'œuvre avec mention des domaines d'intervention pour chacun des membres,	
- Pour les autres membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur une seule feuille A4, une liste de cinq références choisie par le candidat de moins de trois ans d'opérations éventuellement similaires , précisant le maître de l'ouvrage, l'opération concernée, le rôle du candidat, la surface du projet, la nature et le montant des travaux réalisés hors taxes (HT), montant exprimé en euro (€). - Tous renseignements ou pièces relatifs aux moyens techniques et humains, compétences en ce qui concerne chacun des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre.	
III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant)	oui □ non ⊠
Le marché est réservé à des ateliers protégés Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de prog	rammes d'emplois protégés

III.2.2) Capacité économique et financière

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière Dans l'affirmative, la référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: l'équipe de maîtrise d'œuvre qui devra comporter au moins un architecte, mandataire solidaire du groupement conjoint, un ou plusieurs bureaux d'études techniques couvrant tous les corps d'état et un économiste de la construction III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications oui non professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

SECTION IV: PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure	e	
Ouverte		
Restreinte	\boxtimes	
Restreinte accélérée		Justification du choix de la procédure accélérée:
Négociée		Des candidats ont déjà été sélectionnés oui non
		Dans l'affirmative, indiquer les nom et adresse des opérateurs déjà sélectionnés dans la section VI.3) Renseignements complémentaires
Négociée accélérée		Justification du choix de la procédure accélérée:
Dialogue compétitif		
IV.1.2) Limites concernan (procédures restreinte et né		re d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer alogue compétitif)
Nombre d'opérateurs envisa OU Nombre minimal envisa Critères objectifs de limitati	agé 5	et, le cas échéant, nombre maximal 5 nbre de candidats:
IV.1.3) Réduction du nom compétitif)	bre d'opé	rateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue
Recours à une procédure se		en phases successives afin de réduire oui ☐ non ☒ ons à discuter ou des offres à négocier

IV.2) CRITERES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) C1	IV.2.1) Critères d'attribution (cocher la ou les case(s) concernées)				
Prix le plu	ıs bas				
ои					
Offre éco	nomiquement la plus avar	ıtageuse appréc	iée en fonction 🔲		
	des critères énoncés ci-de ordre de priorité décroissa				ec leur pondération ou pas aisons démontrables)
	des critères énoncés dans dans le document descrip		arges, dans l'invitation à s	oumissionner	ou à négocier ou encore
Critères		Pondération	Critères		Pondération
1.			6.		
2.			7.		
3.			8.		
4.			9.		
5.			10.		
IV.2.2) Ur	ne enchère électronique sera	a effectuée			oui □ non □
Dans l'affi	rmative, renseignements co	mplémentaires s	ur l'enchère électronique	(le cas échéa	nt)
IV.3) RENS	SEIGNEMENTS D'ORDRI	E ADMINISTR <i>A</i>	ATIF		
IV.3.1) Nu DCEB n°0	uméro de référence attribué 06-131	au dossier par le	pouvoir adjudicateur (le	cas échéant)	
IV.3.2) Pu	blication(s) antérieure(s) co	oncernant le mên	ne marché		oui 🗌 non 🔲
Dans l'affi Avis de pr	rmative, éinformation		Avis sur un prof	fil acheteur	
Numéro d'	avis au JO:		du		
Autres publications antérieures (le cas échéant)					
Numéro d'	avis au JO:		du		
Numéro d'	avis au JO: /S	-	du		

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaire du document relatif (dans le cas d'un dialogue compétitif)	es (sauf pour un SAD) ou
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents	
Date:	Heure:
Documents payants	oui \square non $oxtimes$
Dans l'affirmative, prix (en chiffres uniquement):	Monnaie:
Conditions et mode de paiement:	
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou demandes de participation	
Date: 27 / 11 / 2006	Heure: 17:00
IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou participer aux candidats sélecti (dans le cas d'une procédure retreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif) Date: 10/01/2007	ionnés (si elle est connue)
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation	
ES CS DA DE ET EL EN FR IT LV LT HU MT NL PL PT SK	SL FI SV
Autre:	
IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offr	e (procédure ouverte)
Jusqu'au : ou Durée en mois: ou en jours: 120 à compter de la date limite de réception offres	des
IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres	
Date : Lieu : (le cas échéant)	Heure:
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres :	oui 🗆 non 🗖

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	
VI.1) II S'AGIT D'UN MARCHE PERIODIQUE (le cas échéant)	oui 🗆 non 🛛
Dans l'affirmative, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:	
VI.2) LE MARCHE S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES Dans l'affirmative, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s):	oui □ non ⊠
VI.3) AUTRES INFORMATIONS (le cas échéant) Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, les candidats ont également la possibilité présente consultation par voie électronique via le site internet https://marches-publics.hauts-de-seine Les candidats ne peuvent recourir qu'à un seul procédé de dépôt de leur pli, soit par voie électronique d'un dossier sur support papier, sous peine de voir leur candidature déclarée non recevable.	e.net
Les modalités de dépôt des plis figurent dans la note de présentation des candidatures téléchargeable disponible sou format papier	sur le site ou
Critères de sélection des candidatures : En premier lieu ne seront pas ouverts et seront rejetés par le jury les plis : - remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus; - remis ou envoyés dans une enveloppe non cachetée critères de recevabilité	
Seront écartées les candidatures des soumissionnaires : qui présenteraient plusieurs candidatures en agissant en qualité de membres d'un ou plusieurs groupe à l'article 51-VI du CMP;	ements, conformément
 qui ne peuvent soumissionner conformément aux dispositions des l'article 43 du CMP et 8 de l'ord 6 juin 2005 qui n'auront pas fourni les renseignements prévus à l'article 44 du CMP, 	onnance n°2005-649 du
- qui n'auront pas fourni l'intégralité des documents listés aux articles 9.2, 9.3 et 9.4,	
 - émanant directement de bureaux d'études techniques, d'ingénieurs-conseils ou de mandataires solie architectes. - critères de sélection 	daires non
Le jury du concours sélectionne les équipes de maîtrise d'œuvre en fonction de :	
 1- la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui devra comporter au moins un architecte, mand groupement conjoint, un ou plusieurs bureaux d'études techniques couvrant tous les corps d'état et u construction. 2- des garanties financières; 3- des compétences; 4- de la qualité architecturale de la production du candidat architecte 5- la capacité du candidat à prendre en compte les spécificités d'un programme et d'un contexte archexistant; 	in économiste de la
VI.4) PROCEDURES DE RECOURS	
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours	
Nom officiel: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES	
Adresse postale: 56 avenue de Saint Cloud	
Localité/Ville: VERSAILLES Code postal: 78011 Pays	: France
Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-versailles@juradm.Tiéléphone: 0139205400	

0139205422

Nom officiel: Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics

Adresse internet (URL): http://www.ta-versailles.juradm.fr Fax:

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

VI.4.2) Introduction des recours

Adresse postale: 56 avenue de Saint Cloud

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Variables selon le stade de la procédure consulter le VI.4.3

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Nom officiel: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Localité/Ville: VERSAILLES Code postal: 78011 Pays: France

Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-versailles@juradm.Tiéléphone: 0139205400

Adresse internet (URL): http://www.ta-versailles.juradm.fr Fax: 0139205422

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS: 13/10/2006

ANNEXE A

ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

I) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRES DESQUELS DES RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS

Nom officiel: Conseil Général des Hauts de Seine				
Adresse postale: Hôtel du Département 2/16, boulevard	Soufflot			
Localité/Ville: NANTERRE	Code postal: 92015	Pays:		
Point(s) de contact: Téléphone: 014729387 À l'attention de: Isabelle Delaurière				
Courrier électronique (e-mail): idelauriere@cg92.fr		Fax:	0141912592	
Adresse internet (URL): www.hauts-de-seine.net				

II) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRES DESQUELS LE CAHIER DES CHARGES ET LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES (Y COMPRIS LES DOCUMENTS CONCERNANT UN DIALOGUE COMPETITIF OU UN SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE) PEUVENT ETRE OBTENUS

Nom officiel: Conseil Général des Hauts de Seine					
Adresse postale: Hôtel du Département 2/16, boulevar	d Soufflot				
Localité/Ville: NANTERRE	Code postal: 92015	Pays:			
Point(s) de contact: À l'attention de: Gilles AMIEUX Téléphone: 0141912730					
Courrier électronique (e-mail): gamieux@cg92.fr Fax: 0141912930					
Adresse internet (URL): www.hauts-de-seine.net					

III) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUXQUELS LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ETRE ENVOYEES

Nom officiel: Conseil Général des Hauts de Seine			
Adresse postale: Hôtel du Département 2/16, bou	levard Soufflot		
Localité/Ville: NANTERRE	Code postal: 92015	Pays:	
Point(s) de contact: À l'attention de: Gilles AMIEUX		Téléphone:	0141912730
Courrier électronique (e-mail): gamieux@cg92.fr		Fax:	0141912930
Adresse internet (URL): www.hauts-de-seine.net			